

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du 09 septembre 2024

*Date de convocation : 02/09/2024*

Etaient présents : Philippe DANIEL, Daniel BILLIOTTE, Dominique ANTOINE, Frédéric BORDY, Clément BECKER, Régine COLLE, Romain MANGEOT, Catherine MENGEL  
Pierre SIMONIN,

Etaient excusés : Emilie STEFAN,  
Secrétaire : Daniel BILLIOTTE

### VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 5 JUILLET 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 5 juillet 2024, n'appelle pas de remarque du conseil qui le valide à l'unanimité.

### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024 AU SOUVENIR FRANÇAIS

Pour le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération de la région, et l'hommage aux résistants du Groupe Lorraine 42, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € au souvenir Français.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de verser une subvention de 1000 € sur le budget principal 2024 de la commune.

### PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Cela fait trente ans qu'une cérémonie commémorative a lieu au Mémorial de Vigneulles en septembre en hommage aux 93 maquisards du Groupe Lorraine 42 morts pour la France.

En cette année du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération des localités de cette partie de la Lorraine, une parente d'un officier britannique parachuté dans la nuit du 25 au 26 août 1944 et pris en charge par des maquisards est présente à la cérémonie du 8 septembre 2024. La commune l'accueille pour le week-end (dîner du 7 septembre et nuitée du 7 au 8 septembre).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que la commune règlera directement, sur présentation d'une facture, les frais d'hébergement et de restauration pour la nuit du 7 au 8 septembre 2024.

### ACHATS DE LIVRES

Monsieur le maire présente l'ouvrage réalisé par Teddy et Didier BRACARD, « Cervus Elaphus, histoire d'une passion », livre artistique de photographies animalières.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'en acquérir **dix exemplaires au prix unitaire TTC de 35 €**.

Décision prise à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **Décision modificative n ° 1 COMMUNE**

Le maire indique au conseil municipal qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative sur le budget de la commune pour prendre en compte les charges de sécurité sociale qui ont été sous-évaluées par rapport à l'augmentation du point d'indice du personnel et des élus et au versement de la prime de pouvoir d'achat.

Il est proposé d'ajouter au compte 6450 « charges de sécurité sociale » du chapitre 012 la somme de 3 000 €, en contrepartie on diminue le suréquilibre de fonctionnement.

## **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF EAU ET TERRITOIRE DE LA REGION GRAND EST**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Approuve le programme global d'aménagement paysager, pour l'ouverture du ruisseau et renaturation de la place de la Fontaine.

S'engage à inscrire à la section investissement de 2024 les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme, à savoir 32 750 € HT,

Autorise le maire ou son représentant à solliciter une aide de la Région pour ce projet au titre du dispositif « Eau et Territoire : Aménagements hydrauliques Multifonctions », à hauteur de 20 à 30 % des dépenses.

## **AFFAIRES DIVERSES :**

### **○ INAUGURATION DU SENTIER ET DE LA PLACE DU GROUPE LORRAINE 42**

La date proposée est le samedi 19 octobre à 11 heures.

### **○ NOËL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2024**

A 15h30 - spectacle 1h de magie close-up sur scène, sculpteur ballons.